

**PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE CHAVIGNY – Meurthe-et-Moselle  
Séance du 04 novembre 2020**

L'an deux mil **vingt**, le **quatre novembre**, à **18 H 30**, le Conseil Municipal de CHAVIGNY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé TILLARD -Maire-.

**Date de convocation** : 28 octobre 2020

**Date d'affichage** : 05 novembre 2020

**Conseillers en exercice** : 18 – **Présents** : 13 – **Votants** : 13

Présents : CHAMPAGNE – DENILLE – DENIS G. – DUBOURG – FERNANDES – MARECHAL – MAZOYER – NOGUEIRA M. – ROUYER – SIAUSSAT – TILLARD – VILLA – WEISS –

Absents : GEORGE – LANSELLE – LODDO – SOYER – SUSSON –

Procuration (s) : /

Secrétaire de séance : Madame Mélanie NOGUEIRA

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25/09/2020**

Le procès-verbal, du Conseil Municipal du 25/09/2020, est approuvé à l'unanimité.

**DCM N°20201104\_63 – FINANCES – 7.10 DEPARTEMENT54 Un masque pour tous : participation financière**

Pour répondre aux besoins des concitoyens dans le cadre de la crise COVID-19 et face à la tension considérable sur le marché des masques, le Département de Meurthe-et-Moselle a lancé, en avril dernier, l'opération « **un masque pour tous les Meurthe-et-Mosellans** ».

Afin de garantir à chaque habitant la possibilité de disposer d'un masque pour se protéger, le Département a sollicité toutes les collectivités de Meurthe-et-Moselle pour leur proposer une commande groupée de masques.

Notre collectivité a souhaité s'associer à cette opération, dont la réalisation a été confiée à l'entreprise de confection nancéienne DELTA DKJ-DAO, selon les modalités suivantes :

- Des masques homologués par la DGA de type 'masque de catégorie 1'
- Des masques lavables en machine à 60° et réutilisables
- Des masques adaptés aux tailles 'enfant' et 'adulte'
- Des masques fabriqués intégralement dans le Grand Est, dont près de 99% dans le Département, à partir de tissu vosgien.

Le Conseil Départemental a passé commande pour le compte de l'ensemble des collectivités partenaires et a, également, sollicité une demande de subvention globale auprès de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** : de prendre acte de la délibération du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle fixant les modalités et montants de participation des communes et EPCI à l'opération « un masque pour tous les Meurthe-et-Mosellans »,

.../...

- **CONSIDERANT** : la commande de la Commune de CHAVIGNY : 2.000 masques 'adultes' et 300 masques 'enfants' pour une dépense totale de 5.290,00 € et les prises en charge de l'Etat de 2.300 € et du Département de Meurthe-et-Moselle de 1.197,95 €,
- **DECIDE** : d'accorder au Département de Meurthe-et-Moselle, une participation financière de **1.792,05 €**, au titre de cette opération.

#### **DCM N°20201104\_64 – FINANCES – 7.1 Virements de crédits – Frais de division parcellaire (DM 02/2020)**

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité** :

- **VU** : l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** : la nomenclature budgétaire et comptable M14,
- **VU** : la délibération du Conseil Municipal n°20200619\_46, du 19/06/2020, approuvant le Budget Primitif 2020,
- **CONSIDERANT** : que, dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits, concernant : **des frais de division parcellaire** non prévus dans le cadre de « l'étude d'aménagement de terrains au Clair-Chêne (opération 103) » et afin de compléter le DCE à envoyer aux entreprises,
- **CONSIDERANT** : le devis de division parcellaire établi par GEODATIS, d'un montant de **1.584,00 € (TTC)**
- **DECIDE** : de virer les sommes de :

▶ **1.247,55 €**

**du C/2315-49 (Voirie) au C/2031-103 (Aménagement de terrains Clair Chêne')**

▶ **336,45 €**

**du C/2117-600 (ONF Plantations) au C/2031-103 (Aménagement de terrains Clair Chêne')**

#### **DCM N°20201104\_65 – FINANCES – 7.1 Opération d'ordre 01/2020**

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité** :

- **VU** : l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** : la nomenclature budgétaire et comptable M14,
- **VU** : la délibération du Conseil Municipal n°20200619\_46, du 19/06/2020, approuvant le Budget Primitif 2020,
- **CONSIDERANT** : les crédits ouverts en investissement à l'opération **112** « Travaux de sécurisation - normes PMR des Ecoles 'cour, préaux et parking' »,
- **CONSIDERANT** : les travaux réalisés **en régie** dans le cadre de cette opération : acquisition de dalles, préparation du chantier, fourniture de ragréage et matériaux complémentaires pour effectuer l'étanchéité et les salaires correspondant à 13 jours de travail de 2 agents communaux,
- **DECIDE** : l'**opération d'ordre** ci-après :
  - **Titre au C/722 (042)**, pour un montant total de **4.352,99 €**, comprenant :
    - Acquisition de 24 **dalles** de sécurité avec colle (Facture LEROY MERLIN - Mandat **313** du 08/07/2020), d'un montant de **1.574,10 €**
    - Fourniture de **ragréage et matériaux** (Facture POINT P - Mandat **355** du 11/08/2020), d'un montant de **644,58 €**
    - **Salaires** de 07/2020 : 2 agents du Service Technique pour l'installation d'un montant de **2.134,31 €**

- **Mandat au C/2315-112 (040)**, pour un montant total de **4.352,99 €**.
- **DECIDE** : afin d'équilibrer les sections de fonctionnement et d'investissement du budget, d'ouvrir les crédits suivants :
- **+ 4352,99 € au C/023 Virement à la section d'investissement**
  - **+ 4352,99 € au C/021 Virement de la section de fonctionnement**

#### **DCM N°20201104\_66 – FINANCES – 7.1 Opération d'ordre 02/2020**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **VU** : l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** : la nomenclature budgétaire et comptable M14,
- **VU** : la délibération du Conseil Municipal n°20200619\_46, du 19/06/2020, approuvant le Budget Primitif 2020,
- **CONSIDERANT** : la délibération du Conseil Municipal du 15/11/2019 n°20191115\_48, décidant de céder, à Madame GIACONIA, une parcelle de talus de 16 m², cadastrée AB-743, au prix de **240,00 €**,
- **CONSIDERANT** : l'acte notarié établi le 22/06/2020 et afin d'encaisser ladite somme,
- **CONSIDERANT** : que cette parcelle **ne figure pas dans l'actif communal**,
- **DECIDE** : l'opération d'ordre ci-après :
  - **Titre au C/775 -040- (Produit de cession)**, pour un montant total de **240,00 €**,
  - **Titre au C/2111-042- (Terrain nu)**, pour un montant total de **240,00 €**,
  - **Mandat au C/675 -042- (Valeur Comptable des immobilisations cédées)**, pour **240,00 €**.

#### **DCM N°20201104\_67 – FINANCES – 7.1 Virements de crédits – FPIC 2020 (DM 03/2020)**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **VU** : l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** : la nomenclature budgétaire et comptable M14,
- **VU** : la délibération du Conseil Municipal n°20200619\_46, du 19/06/2020, approuvant le Budget Primitif 2020,
- **CONSIDERANT** : que, dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits, concernant : **le versement du FPIC 2020 (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales)**, conformément aux états fournis par la Préfecture de Meurthe et Moselle,
- **DECIDE** : de virer la somme de :

**266,00 €**

**du C/6135** « Locations Mobilières »

**au C/739223** « Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales »

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Hervé TILLARD remercie les élus pour l'efficacité et la rapidité de la mise en place de ce nouveau protocole sanitaire lors de ce second confinement.

La rentrée des enfants des Ecoles Maternelle et Élémentaire après les vacances de Toussaint s'est bien passée, avec mise en place de toutes les mesures sanitaires COVID déjà appliquées en mai, plus intégration du plan Vigipirate.

A la cantine les enfants continuent à manger toujours à la même place et, en plus, par classe. Ils rejoignent la salle à la cantine, par classe. La MJC a cependant souvent recours à des bénévoles pour les épauler.

Tous les services de la collectivité fonctionnent presque normalement avec application de toutes les mesures barrières requises. Les ASEM secondent les institutrices et gèrent la désinfection. L'agent technique de l'Ecole Élémentaire intervient également, en plus des soirs, tous les midis à la pose méridienne des enfants, pour nettoyer. Tous les produits nécessaires ont été réapprovisionnés. Les agents du Service Technique travaillent en respectant toutes les mesures barrières et beaucoup de tâches sont à accomplir. A l'administratif, les secrétaires sont en télétravail les matins et assurent des permanences tous les après-midis. Un second ordinateur a été équipé et 2 écrans plus grands ont été commandés pour le télétravail.

Depuis le 16/10/20 toutes les associations ont stoppé leurs activités, celles-ci étant réservées aux mineurs. Il en est de même pour le SLUC et le foot, les vestiaires recevant du public.

Pour les cérémonies du 11.11.2020, les drapeaux seront mis en place et un dépôt de gerbe sera fait en très petit nombre (pas plus de 6 personnes). Elle est commandée.

M. René DENILLE a été nommé premier vice-président à la COFOR (communes forestières).

Un point est fait concernant les dossiers en cours et principalement la réalisation, par le Département, de la suite des enrobés de la RD-974, jusqu'à la sortie du village, vers Neuves-Maisons. En parallèle la Commune, avec l'aide d'un Bureau d'Etudes et après validation par le CD54, mettra en place de la signalisation horizontale avec création de trottoirs et d'emplacements de stationnement sécurisés et d'une piste cyclable. Cette étude permettra chiffrage et programmation des travaux.

La placette de la Rosière, détériorée par un véhicule en feu sera remise en état : des devis ont été demandés pour les enrobés, la barrière de protection et un nouveau panneau de signalisation. La déclaration a été faite à l'assurance.

Point concernant l'aménagement de terrains et la Délégation de Service Public en cours : après la division parcellaire (cf point 64), le Dossier de Consultation des entreprises sera communiqué aux 2 entreprises qui concourent (la Commission d'appel d'offres a vérifié qu'elles avaient toutes les qualifications techniques et financières requises). Elles auront 2 mois pour répondre et la Commission d'appel d'offres se réunira, à nouveau, pour le choix de l'entreprise à retenir pour cet important projet.

La procédure d'expropriation de l'immeuble abandonné YILMAZ touche à sa fin.

Si des travaux ne sont pas réalisés rapidement, 2 immeubles de la rue de la Rosière 'menaceront ruine'. Les propriétaires sont en litige et la situation n'évolue pas. Une phase contentieuse risque malheureusement de durer dans le temps avec des moyens d'intervention pour la commune limités.

Rue des Petites Vignes : Monsieur le Maire devait rencontrer, le 06/11/20 SOLOREM, SEFIBA et les avocats suite au rapport établi par Fondasol. Cela se fera en visioconférence. La Commune va demander la réouverture de la circulation sur une voie avant la décision du juge en charge du dossier.

Aménagement des cours de l'Ecole Élémentaire : le projet est à l'étude avec les membres du CAUE, urbanistes et architectes paysagistes. Nous ferons également appel à la participation active des élèves, en dehors du temps scolaire, principalement le CMJ actuel très motivé et les anciens, devenus ados.

Monsieur le Maire est intervenu à l'Ecole Elémentaire, pour un temps avec les plus grands, au sujet de la laïcité et de la liberté d'expression, afin de rendre hommage à Monsieur Samuel Paty.

Point concernant l'aménagement du tracteur pour l'hiver, par NOREMAT et le camion commandé à UGAP, en cours de modifications techniques comme suite à nos demandes (bras élévateur notamment). En attendant la réparation de notre tracteur, nous bénéficions d'un engin de prêt, équipé pour la saison hivernale. Quant à la livraison du nouveau camion, sans avoir de délai précis, elle devrait intervenir sous quelques semaines.

Point concernant l'installation des compteurs LINKY sur les bâtiments communaux. Si la pertinence à systématiser l'installation de ces nouveaux compteurs chez les particuliers est discutable, il s'avère que sur les bâtiments publics, leur utilité peut s'avérer intéressante. Ceux-ci permettraient d'effectuer des statistiques précises sur les consommations énergétiques de l'ensemble des bâtiments afin d'adapter les pratiques, continuer les investissements liés à l'isolation, la production énergétique et pouvoir bénéficier des aides financières des partenaires (Etat/Région/Département).

Monsieur René DENILLE indique qu'il est toujours opposé à l'installation des compteurs LINKY, que ce soit dans les bâtiments publics, comme chez les particuliers.

Une association nationale a créé un label « villes et villages où il fait bon vivre » : 182 critères en fonction de 9 strates de population. Sur 34.000 Commune, 1.800 sont éligibles, dont CHAVIGNY. La documentation reçue sera diffusée aux élus qui devront réfléchir quant à la souscription à cette association.

Nous allons également étudier la possibilité de concourir aux villes et villages fleuris.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 15.